ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE (O.A.P.I.)

19 (OA)

1

 $11 \text{ N}^{\circ} \boxed{010395}$

(51) Inter. Cl.6

A61K 7/043
C09D 201/08
//(A61K 7/043, 31:23)

(12) BREVET D'INVENTION

21) Numéro de dépôt: 60953

(22) Date de dépôt: 17.01.1997

(30) Priorité(s): Allemagne
18.05.1995 N° 195 18 262.6

(24) Délivré le : 29.12.1997

(45) Publié le : , 4 DEC 2001

(73) Titulaire(s):

HOECHST AKTIENGESELLSCHAFT Brüningstrasse 50 65929 FRANKFURT AM MAIN (DE)

72 Inventeur(s): 1- BOHN Manfred Schweriner Weg 10 65719 HOFHEIM (DE)

2- KRAEMER Karl (DE)

3- MARKUS Astrid (DE)

(74) Mandataire: CABINET CAZENAVE

B.P. 500

YAOUNDE - Cameroun

Titre: Utilisation du triacétate de glycéryle pour le traitement d'onychomycoses.

(**57**) Abrégé :

10

Un vernis à ongles contenant du triacétate de glycéryle, en tant que composant actif, et un agent filmogène insoluble dans l'eau, est approprié au traitement d'onychomycoses. Eventuellement, des dérivés de 1-hydroxy-2-pyridone à activité antifongique peuvent également être contenus dans le vernis à ongles.

Les mycoses des ongles (onychomycoses) appartiennent aux maladies infectieuses qui ne peuvent pas jusqu'à présent être traitées de façon satisfaisante. Bien qu'elle ne s'accompagne pratiquement pas de douleur pour les patients, la présence permanente d'un foyer d'infection rend un traitement absolument nécessaire. Comme facteurs prédisposants pour les onychomycoses, on considère, outre les traumatismes et les troubles circulatoires, également des déficiences immunitaires ainsi que certains troubles du métabolisme (diabète sucré). Les ongles des pieds sont attaqués de préférence, les ongles du gros orteil et du petit orteil étant principalement concernés.

L'analyse du spectre microbien montre qu'en premier

lieu des dermatophytes (par exemple Trichophyton rubrum),
mais également des levures (par exemple Candida albicans) ou
des moisissures (par exemple Scopulariopsis brevicaulis)
provoquent des onychomycoses. Abstraction faite des onychomycoses blanches superficielles, la plupart des infections

20 se produisent au-dessous de la plaquette unguéale, dans le
lit de l'ongle ou dans la zone de la matrice. En fonction du
tableau clinique ainsi que du degré de gravité de l'infection, on prend en considération des formes thérapeutiques
systémiques, locales ou mixtes. Le type de traitement ayant

25 le moins d'effets secondaires et qui est le plus agréable

pour les patients consiste en un traitement local de l'ongle affecté.

Une forme de traitement connue est une préparation à activité antifongique, sous forme d'un vernis à ongles, qui contient au moins une substance à activité antifongique et au moins un agent filmogène insoluble dans l'eau (EP-0 389 778). Il s'est révélé que ce type de compositions avait pour inconvénient la faible diffusion latérale dans l'ongle des substances utilisées, à activité antifongique, de sorte qu'un traitement efficace de la matrice unguéale attaquée et de la zone du lit de l'ongle se trouvant audessous du replis unguéal n'était possible que très incomplètement.

Le triacétate de glycéryle (triacétate de 1,2,3
propanetriyle; C₉H₁₄O₆) est en premier lieu utilisé en tant
que plastifiant pour des compositions de vernis et est à

cette fin également contenu dans une préparation seion

EP-0 389 778. Le triacétate de glycéryle a en outre des propriétés fongistatiques et par conséquent est occasionnellement utilisé, en particulier aux USA, pour le traitement de
mycoses cutanées superficielles, mais ne l'est pas pour des
onychomycoses (Martindale, The Extra Pharmacopoeia, 30° édition, 1993; Roche Lexicon Medizin 3° édition, 1993.

On a découvert à présent que le triacétate de glycéryle est remarquablement approprié au traitement d'onychomycoses, car il présente une bonne diffusion latérale à travers l'ongle et permet par conséquent le traitement et la
prophylaxie de la matrice unguéale attaquée par des dermatophytes et de la zone du lit de l'ongle qui se trouve audessous du replis unguéal.

En conséquence, l'invention concerne l'utilisation du triacétate de glycéryle pour la fabrication d'un médicament destiné au traitement et à la prophylaxie d'onychomycoses.

Avec le médicament selon l'invention, on peut parve-35 nir à une guérison radicale, en particulier dans les traite-

and the second and the second second

ments de mycoses de la matrice unguéale, l'ongle repoussant habituellement sans déformation, car les dermatophytes sont inhibés au niveau de la croissance dans la racine de l'ongle. Il s'agit d'une découverte très importante eu égard aux expériences thérapeutiques peu satisfaisantes constatées jusqu'à présent.

Le médicament selon l'invention convient également à l'application prophylactique contre des onychomycoses, un dépôt suffisamment important de substance active étant atteint dans l'ongle, de sorte que, dans le cas d'une contamination fongique, on n'aboutit pas à l'apparition d'une affection unguéale provoquée par des champignons. La teneur en triacétate de glycéryle du médicament selon l'invention va en général de 0,1 à 25 % en poids, de préférence de 2 à 10 % en poids. La teneur minimale du médicament en triacétate de glycéryle va d'au moins 0,1 à 1 % en poids; le médicament utilisé pour la prophylaxie contient moins de 2 et convenablement au moins 1 % en poids de triacétate de glycéryle.

5

L'invention concerne en outre un vernis à ongles à activité antifongique, contenant du triacétate de glycéryle et un agent filmogène insoluble dans l'eau.

Dans le vernis à ongles selon l'invention, c'est-àdire dans la préparation contenant un solvant, le triacétate de glycéryle est en général contenu en une proportion de 1 à 25 25 % en poids, de préférence de 2 à 10 % en poids, par rapport à la quantité des composants volatils et des composants non volatils. La concentration du triacétate de glycéryle dans les vernis à ongles médicaux, c'est-à-dire ceux destinés au traitement, est d'au moins 2 % en poids; les vernis à 30 ongles utilisés pour la prophylaxie contiennent en général moins de 2 % en poids et convenablement au moins 1 % en poids de triacétate de glycéryle. Dans les vernis à ongles selon l'invention, le triacétate de glycéryle est en général 35 contenu en une proportion de 6 à 80 % en poids, de préfé-

rence de 10 à 70 % en poids, et en particulier de 15 à 60 % en poids, dans chaque cas par rapport à la quantité des composants non volatils, c'est-à-dire la somme des agents filmogènes et des pigments, plastifiants et autres additifs non volatils éventuellement présents.

5

10

35

Outre le triacétate de glycéryle dissous dans un sclvant ou mélange de solvants, les vernis à ongles selon l'invention contiennent, en tant que composants nécessaires, encore un cu plusieurs agents filmogènes qui, après le séchage de la composition, forment sur l'ongle une pellicule insoluble dans l'eau.

En tant qu'agents filmogènes insolubles dans l'eau, il convient d'utiliser par exemple des substances à base de nitrate de cellulose ou de polymères physiologiquement acceptables, tels qu'ils sont utilisés habituellement dans 15 des cosmétiques, de préférence sous forme de mélange avec le nitrate de cellulose. On peut citer par exemple le poly-(acétate de vinyle) et un poly(acétate de vinyle) partiellement saponifié, des copolymères d'acétate de vinyle, d'une part, et d'acide acrylique ou d'acide crotonique ou d'un 20 maléate de monoalkyle d'autre part, des copolymères ternaires d'acétate de vinyle, d'une part, et d'acide crotonique et de néodécanoate de vinyle, ou d'acide crotonique et de propionate de vinyle d'autre part, des copolymères d'éther méthylvinylique et d'un maléate de monoalkyle, en 25 particulier sous forme de maléate de monobutyle, des copolymères d'ester vinylique d'acide gras et d'acide acrylique ou d'acide méthacrylique, des copolymères de N-vinylpyrrolidone, acide méthacrylique et méthacrylate d'alkyle, 30 des copolymères d'acide acrylique et d'acide méthacrylique ou d'acrylate d'alkyle ou de méthacrylate d'alkyle, en particulier ayant une teneur en groupes ammonium quaternaire, ou des polymères, copolymères ou mélanges contenant de l'acrylate d'éthyle, du méthacrylate de méthyle cu du

chlorure-méthacrylate de triméthylammonioéthyle, ou des

poly/acétal de vinyle)s et poly(butyral de vinyle)s, des poly-N-vinylpyrrolidones substituées par des groupes alkyle, des esters alkyliques à base de copolymères d'cléfines et d'anhydride maléique et des produits de réaction de colophane avec l'acide acrylique. Dans les esters, les radicaux alkyle sont habituellement à courte chaîne et en général ne comportent pas plus de 4 atomes de carbone.

5

Comme solvants physiologiquement acceptables, on prend en considération des substances telles que des hydro-10 carbures, hydrocarbures halogénés, alcools, éthers, cétores et esters, utilisés habituellement en cosmétique, en particulier des esters acétiques d'alcools monohydroxylés, tels que l'acétate d'éthyle et l'acétate de butyle, éventuellement en mélange avec des hydrocarbures aromatiques, tels que le toluène, et/ou des alcools, tels que l'éthanol cu l'isc-15 propanol. L'association des solvants est comme on le sait d'une importance déterminante pour le temps de séchage, la facilité d'application et d'autres importantes propriétés du vernis cu de la pellicule de vernis. Le système de solvants 20 consiste de préférence en un mélange optimum de solvants à bas point d'ébullition (solvants ayant un point d'ébullition allant jusqu'à 100°C) et de solvants à point d'ébullition moyen (solvants ayant un point d'ébullition allant jusqu'à

Les vernis à ongles selon l'invention peuvent en outre contenir des additifs utilisés habituellement dans des cosmétiques, tels que des plastifiants à base de phtalate ou de camphre, des colorants ou des pigments colorés, des agents nacrants, des retardateurs de sédimentation. des résines sulfonamide, des silicates, des parfums, des agents mouillants tels que le dioctylsulfosuccinate de sodium, des dérivés de lanoline, des photoprotecteurs tels que la 2-hydroxy-4-méthoxybenzophénone, des substances à activité antibactérienne et des substances à activité kératolytique et/ou kératoplastique, telles que le sulfite d'ammonium, des

m complete and a state of the self-of-the self-of-the

esters et sels de l'acide thioglycolique, l'urée, l'allantoine, des enzymes et l'acide salicylique.

Les vernis à ongles colorés ou pigmentés ont par exemple pour avantage que la composition selon l'invention peut être adaptée au sens esthétique du patient.

La fabrication du médicament et du vernis à ongles selon l'invention s'effectue à la manière usuelle, par réunion des composants individuels et un traitement - si nécessaire - adapté à la composition respective.

- L'invention concerne en outre un vernis à ongles à 10 activité antifongique, contenant
 - a) du triacétate de glycéryle,
 - b) une 1-hydroxy-2-pyridone de formule I

15

dans laquelle R^1 , R^2 et R^3 , qui sont identiques ou diffé-20 rents, représentent un atome d'hydrogène ou un groupe alkyle ayant de 1 à 4 atomes de carbone, et ${ t R}^4$ représente un radical hydrocarboné saturé ayant de 6 à 9 atomes de carbone, ou un radical de formule II 25

Ar-2
$$X - CH_{\overline{1}}$$
 (II),

30

dans laquelle

- X représente S ou O,
- Y représente un atome d'hydrogène ou jusqu'à 2 atomes d'halogène tels que le chlore et/ou le brome,
- 35 représente une liaison simple ou les radicaux diva-

lents 0, S, -CR²- (R = H ou un groupe alkyle en C₁-C₄)

Du d'autres radicaux divalents à 2-10 atomes de carbone et éventuellement d'oxygène et/ou de soufre
assemblés en forme de chaîne, et lorsque les radicaux

Contiennent 2 atomes d'oxygène et/ou de scufre ou
plus, ces derniers doivent être séparés l'un de l'autre
ou les uns des autres par au moins 2 atomes de carbone, 2 atomes de carbone voisins peuvent également
être reliés l'un à l'autre par une double liaison, et
les valences libres des atomes de carbone sont saturées par H et/ou par des groupes alkyle en C₁-C₄,
Ar représente un système cyclique aromatique ayant jus-

qu'à deux noyaux, qui peut porter jusqu'à trois substituants choisis parmi les atomes de fluor, chlore et brome et des groupes méthoxy, alkyle en C_1 - C_4 , trifluorométhyle et trifluorométhoxy, et

c; un agent filmogène insoluble dans l'eau.

15

35

Le terme "saturé" désigne en ce cas les radicaux qui ne contiennent pas de liaisons multiples aliphatiques, c'est-20 à-dire qui ne contiennent pas de liaisons éthyléniques ou acétyléniques.

Dans les radicaux "Z", les chaînons carbonés sont de préférence des groupes $\mathrm{CH_2}$. Lorsque les groupes $\mathrm{CH_2}$ sont substitués par des groupes alkyle en $\mathrm{C_1}$ - $\mathrm{C_4}$, les groupes $\mathrm{CH_3}$ et $\mathrm{C_2H_5}$ sont les substituants préférés. Les radicaux Z sont par exemple: -O-, -S-, - $\mathrm{CH_2}$ -, - $\mathrm{(CH_2)_m}$ - (m = 2-10), - $\mathrm{C(CH_3)_2}$ -, - $\mathrm{CH_2O}$ -, - $\mathrm{OCH_2}$ -, - $\mathrm{CH_2S}$ -, - $\mathrm{SCH_2}$ -, - $\mathrm{SCH(C_2H_5)}$ -, - $\mathrm{CH=CH-CH_2O}$ -, - $\mathrm{O-CH_2}$ -CH=CH-CH₂O-, - $\mathrm{O-CH_2}$ -CH=CH-CH₂O-, - $\mathrm{SCH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2CH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2OCH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2OCH_2CH_2O-CH_2CH_2O}$ -, - $\mathrm{SCH_2CH_2OCH_2CH_2O-CH_$

Le symbole "S" signifie l'atome de soufre, le symbole "O" signifie l'atome d'oxygène. Le symbole "Ar" signifie le groupe phényle et des systèmes condensés tels que les groupes naphtyle, tétrahydronaphtyle et indényle, ainsi que

the same of the same

des systèmes isolés tels que ceux qui dérivent du biphémyle. de diphénylalcanes, de diphényléthers et de diphénylthicéthers.

Dans la formule I, le radical hydrocarboné R est un radical alkyle ou cyclohexyle, qui est également lié au 5 cycle pyridone par un groupe méthylène ou éthylène ou peut contenir un groupe endométhyle. R^4 peut également représenter un radical aromatique, qui est toutefois lié au reste pyridone de préférence par au moins un atome de carbone ali-10 phatique.

D'importants représentants de la classe de composés caractérisés par la formule I sont les suivants:

- 6-[4-(4-chlorophénoxy) phénoxyméthyl]-1-hydroxy-4-méthyl-2pyridone,
- 6-[4-(2,4-dichlorophénoxy) phénoxyméthyl]-1-hydroxy-4-méthyl-15 2-pyridone,
 - 6-(biphénylyl-4-oxyméthyl)-1-hydroxy-4-méthyl-2-pyridone.
 - 6-(4-benzylphénoxyméthyl)-1-hydroxy-4-méthyl-2-pyridone,
 - 6-[4-(2,4-dichlorobenzyloxy)phénoxyméthyl]-1-hydroxy-4méthyl-2-pyridone,
 - 6-[4-(4-chlorophénoxy) phénoxyméthyl]-1-hydroxy-3,4-diméthyl-2-pyridone,
 - 6-[4-(2,4-dichlorobenzyl)phénoxyméthyl]-1-hydroxy-3,4diméthyl-2-pyridone,
- 6-[4-(cinnamyloxy)phénoxyméthyl]-1-hydroxy-4-méthyl-2-25 pyridone,
 - 1-hydroxy-4-méthyl-6-[4-(4-trifluorométhylphénoxy)phénoxyméthyl]-2-pyridone,
 - 1-hydroxy-4-méthyl-6-cyclohexyl-2-pyridone,

20

- 1-hydroxy-4-méthyl-6-(2,4,4-triméthylpentyl)-2-pyridone, 30
 - 1-hydroxy-4-méthyl-6-n-hexyl-, -6-isohexyl-, 6-n-hertyl- ou -6-isoheptyl-2-pyridone,
 - 1-hydroxy-4-méthyl-6-octyl- ou -6-iscoctyl-2-pyridone,
 - en particulier la 1-hydroxy-4-méthyl-6-cyclohexylméthyl- su
- -6-cyclohexyléthyl-2-pyridone, le radical cyclohexyle pou-35

The commence of the court of the first of the court of th

vant dans chaque cas porter également un radical méthyle, la l-hydroxy-4-méthyl-6-(2-bicyclo[2.2.1]heptyl)-2-pyridone, la l-hydroxy-3,4-diméthyl-6-benzyl- ou -6-diméthylbenzyl-2-pyridone ou la l-hydroxy-4-méthyl-6-(β -phényléthyl)-2-pyridone.

La teneur en agent filmogène insoluble dans l'eau, triacétate de glycéryle, solvants et autres additifs correspond à celle du vernis à ongles indiqué plus haut, contenant du triacétate de glycéryle et un agent filmogène insoluble dans l'eau.

La concentration du composé de formule I dans le vernis à ongles selon l'invention dépend de la structure du
composé de formule I et par conséquent de sa libération à
partir de la pellicule de vernis, de son comportement de
pénétration dans l'ongle ainsi que de ses propriétés antimicrobiennes.

5

10

Dans le vernis à ongles selon l'invention, c'est-àdire la forme d'application contenant un solvant, le composé de formule I est en général contenu en une proportion de 0,5 à 20, de préférence de 2 à 15 % en poids, par rapport à la 20 quantité des composants volatils et des composants non volatils. Sa concentration dans les vernis à ongles médicaux, c'est-à-dire ceux destinés au traitement, est d'au moins 4 % en poids; les vernis à ongle utilisés pour la prophylaxie contiennent en général moins de 4 et convenablement au moins 25 1 % en poids du composé de formule I. Le composé de formule I est contenu dans les vernis à ongles selon l'invention en général en une proportion de 2 à 80 % en poids, de préférence de 10 à 60 % en poids et en particulier de 20 à 40 % en poids, dans chaque cas par rapport à la quantité des 30 composants non volatils, c'est-à-dire la somme des agents filmogènes, du triacétate de glycéryle et des pigments, plastifiants et autres additifs non volatils éventuellement pré-

La fabrication des vernis à ongles, contenant un composé de formule I, s'effectue par réunion des composants individuels et - si nécessaire - un traitement adapté au type de composition respectif (EP-0 226 984). Certaines de ces multiples formes de compositions possibles sont décrites à titre d'exemple dans les exemples de réalisation. Exemple 1

Une préparation selon l'invention présente la composition suivante:

10	- 41 duce:	-4 COMPO-
15	Triacétate de glycéryle Alcool isopropylique Acétate d'éthyle Copolymère d'éther méthylvinylique et de maléate de monobutyle Le vernis à ongles est préparé par dissolution des composants dans les solvants. Exemple 2	% en poids 5,0 47,0 32,0 15,0 s divers

Une préparation selon l'invention présente la compo-20 sition suivante:

25	Triacétate de glycéryle 1-hydroxy-4-méthyl-6-cyclohexyl-2-pyridone Alcool isopropylique Acétate d'éthyle Copolymère d'éther méthylvinylique et de maléate de monobutyle	% en poids 2,5 5,0 46,5 36,0
	Exemple 3	10,0

Une préparation selon l'invention présente la compo-30 sition suivante:

and the second of the second o

	Triacétate de glycéryle 1-hydroxy-4-méthyl-6-(2,4,4-triméthylpentyl)- 2-pyridone	है en poids 2,5
5	Alcool isopropylique	2,5
	acetate d'éthyle	47,5
	Copolymère d'éther méthylvinylique et de maléate	40,0
	Exemple 4	7,5
10	Contrôle de l'efficacité	, , J

Contrôle de l'efficacité

L'essai pour la mise en évidence de la pénétration latérale du triacétate de glycéryle à travers la matière à base de kératine est effectué comme suit, avec les préparations indiquées dans les exemples 1 à 3:

A partir de la partie cornée d'une corne de bovin, on 15 prépare des plaquettes de 1,5 \times 3 cm et d'environ 0,5 πm d'épaisseur, et on les traite sur une moitié d'une face, une fois par jour pendant 5 jours consécutifs, par la composition respective contenant une substance active. Dans une chambre humide, on fixe ensuite les plaquettes sur des 20 cylindres métalliques, environ 0,5 cm au-dessus d'une surface de gélose aqueuse, les faces dont une moitié est traitée étant tournées vers le bas. On ensemence pusieurs fois sous forme de points toute la face de la plaquette cornée tournée vers le haut, avec une suspension de microconidies 25 de Trichophyton mentagrophytes. On observe ensuite la formation de colonies, pendant 10 jours à 28°C. Résultats:

Le prétraitement à cinq reprises sur la moitié de l'envers des plaquettes cornées, par les compositions con-30 formes à l'invention, selon les exemples 1 à 3, a empêché totalement la germination des spores sur la totalité de la face supérieure. Même les points d'inoculation n'étaient plus visibles macroscopiquement au bout de quelques jours sur toute la face supérieure. L'effet de la composition 35 selon l'invention s'étend par conséquent latéralement.

depuis la zone de traitement, sur la totalité de la surface du fragment de corne.

Les plaquettes témoins, sans traitement par la composition selon l'invention, présentent après inoculation une croissance totale à la surface de la corne.

Une plaquette témoin, traitée par une préparation contenant la composition selon l'exemple 2, mais sans triacétate de glycéryle, ne présente pas de croissance directement au-dessus de la face traitée de la corne, tandis que
sur l'autre moitié de la plaquette (non traitée par la composition), on peut constater une croissance du champignon.

the same and the s

REVENDICATIONS

- 1. Vernis à ongles, contenant du triacétate de glycéryle et un agent filmogène insoluble dans l'eau.
- 2. Vernis à ongles selon la revendication 1, caractérisé en ce que le triacétate de glycéryle est contenu en une proportion de 6 à 80 % en poids, par rapport à la quantité des composants non volatils.
- 3. Vernis à ongles selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'on utilise comme agent filmcgène insoluble dans l'eau un copolymère d'éther méthylvinylique 10 et de maléate de monobutyle.
 - 4. Vernis à ongles selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le vernis à ongles contient en outre une 1-hydroxy-2-pyridone de formule I

20

15

dans laquelle R^1 , R^2 et R^3 , qui sont identiques ou différents, représentent un atome d'hydrogène ou un groupe alkyle ayant de 1 à 4 atomes de carbone, et R⁴ représente un radical hydrocarboné saturé ayant de 6 à 9 atomes de carbone, ou un radical de formule II

30

25

dans laquelle

- X représente S ou O,
- Y représente un atome d'hydrogène ou jusqu'à 2 atomes 35 d'halogène tels que le chlore et/ou le brome,

- Z représente une liaison simple ou les radicaux divalents O, S, -CR²- (R = H ou un groupe alkyle en C₁-C₄) ou d'autres radicaux divalents à 2-10 atomes de carbone et éventuellement d'oxygène et/cu de soufre assemblés en forme de chaîne et lorsque les radicaux Contiennent 2 atomes d'oxygène et/ou de soufre ou
- plus, ces derniers doivent être séparés l'un de l'autre ou les uns des autres par au moins 2 atomes de carbone, 2 atomes de carbone voisins peuvent également les valences l'un à l'autre par une double liaison, et rées par H et/ou par des groupes alkyle en C1-C4,

- Ar représente un système cyclique aromatique ayant jusqu'à deux noyaux, qui peut porter jusqu'à trois substituants choisis parmi les atomes de fluor, chlore et brome et des groupes méthoxy, alkyle en C₁-C₄, trifluorométhyle et trifluorométhoxy.
- 5. Vernis à ongles selon la revendication i, caractérisé en ce que l'on utilise le composé de formule I dans 20 lequel Ar représente un système bicyclique qui dérive du biphényle, d'un diphénylalcane ou de l'éther diphénylique.
 - 6. Vernis à ongles selon la revendication 4, caractérisé en ce que le composé de formule I contient en position \mathbb{R}^4 un radical cyclohexyle.
- 7. Vernis à ongles selon la revendication 4, caractérisé en ce que le composé de formule I contient en position R⁴ un radical octyle de formule -CH₂-CH(CH₃)-CH₂-C(CH₃)₃.
- 8. Vernis à ongles selon la revendication 4, caractérisé en ce que l'on utilise la 6-[4-(4-chlorophénoxy)phénoxyméthyl]-1-hydroxy-4-méthyl-2-pyridone, la 1-hydroxy-4-méthyl-6-cyclohexyl-2-pyridone ou la 1-hydroxy-4-méthyl-6-(2,4,4-triméthylpentyl)-2-pyridone.
- 9. Vernis à ongles selon l'une quelconque des reven-35 dications 4 à 8, caractérisé en ce que le composé de for-

and the contraction of the second of the contraction of the contractio

mule I est contenu en une proportion de 2 à 80 % en poids, de préférence de 10 à 60 et en particulier de 20 à 40 % en poids, par rapport à la quantité des composants non volatils.

- 5 10. Utilisation du triacétate de glycéryle pour la fabrication d'un médicament destiné au traitement et à la prophylaxie d'onychomycoses.
- 11. Procédé pour la fabrication d'un vernis à ongles selon une cu plusieurs des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que l'on mélange un agent filmogène insoluble dans l'eau, sous forme dissoute, avec du triacétate de glycéryle et éventuellement avec un composé de formule I, ainsi que d'autres composants usuels pour la fabrication de vernis à ongles.